Image not found or type unknown

Usurpation d'adresse suite à une demande de prêt

Par **biland**, le **08/06/2015** à **17:25**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente en 2014 , l'aquéreur n'a pas eu d'offre de prêt avec plus d'un mois de retard sur la date limite en Aout 2014. Nous venons d'apprendre officiellement par la publicité foncière qu'il a acheté une autre maison presque du même prix dans le même village en Aout 2014 payée content.Nous pensons qu'il a utilisé le prêt qui était prévu à notre adresse pour acheter cette maison . Nous avons demandé des renseignements à la banque mais la banque refuse de parler.Que risquons nous si le prêt est à notre adresse ? Après avoir prévenus la banque et le notaire qui refusent de communiquer nous pensons qu'ils aurons une part de responsabilité devant un juge si nous sommes ennuyés.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés